

## COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU MERCREDI 22 MARS 2017 À 18 H 00

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux du mois de mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (12) :**

BERARD Claude, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, COMBET François, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LATTARD-PRUVOT Agnès, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, SORNET Emilie.

**Excusées (2) :**

**Procurations (2) :** MAËSE Isabelle à BORDON Gérard  
BELHADDAD Abdelhamid à GIRARD Philippe

**Intervenant :** Céline CLAVEL du Groupement de Développement Agricole Maurienne (GDA)

**Secrétaire de séance :** Madeleine LAPERROUSE

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **I. VALIDATION DE LA MISE A DISPOSITION DU FONCIER COMMUNAL POUR LES AGRICULTEURS, PRESENTATION PAR CELINE CLAVEL DU GDA MAURIENNE.**

Suite au diagnostic agricole établi avec la Chambre d'Agriculture dans le cadre du PLU, les élus ont souhaité un rééquilibrage dans la redistribution aux agriculteurs du foncier communal exploitable (8 hectares)  
Une démarche a été menée avec le GDA (Mme CLAVEL) en collaboration avec une juriste en droit rural (Mme FAUCHEUX-BOUFFARD) afin de valider ce travail.

**Présentation de Mme CLAVEL :**

Avec la redistribution des terrains communaux, la commune souhaitait instaurer des contrats de location.  
En mars 2016, Mme FAUCHEUX-BOUFFARD a rencontré les agriculteurs et leur a présenté les différents types de contrats.

- bail à ferme : durée 9 ans encadré par le code rural
- convention pluriannuelle de pâturage : durée 6 ans, plus souple
- prêt gratuit pour 1 an renouvelable.

Vu le contexte communal, ce dernier type a été choisi pour cette année, des contrats type bail à ferme seront ensuite instaurés.

Un cahier des charges d'attribution des parcelles a été créé et seront ainsi privilégiés:

- les agriculteurs déjà présents sur la commune (4)
- les exploitations en développement
- les appellations Beaufort

Seront également pris en compte :

- les besoins en fourrage

- les données d'exploitation (cheptel)

En octobre 2016, un courrier a été envoyé à chaque exploitant leur signifiant que la commune reprenait possession de ses terrains jusqu'à la signature des contrats.

Voici un état des lieux avant et après la nouvelle répartition des terrains communaux

	Avant la répartition	Après la répartition
GAEC du Bacheux	10 ares 10 centiares	10 ares 10 centiares
Cartier	1.04 hectares	1.04 hectares
Eric Martin-Fardon (60 à 70 têtes et	1.75 hectares (soit 27% du foncier global commune + privé)	6.50 hectares (soit 30% du foncier global commune + privé)
Jean- Luc Rouge	6.64 hectares (soit 55% du foncier global commune + privé)	1 hectare (soit 53% du foncier global commune + privé)

Remarque : des échanges de parcelles entre exploitants seront possibles mais la commune devra en être informée.

Suite à la décision prise en conseil municipal, une convention sera envoyée à chaque agriculteur.  
Mme CLAVEL quitte la séance à 19h05.

**VOTE POUR VALIDER LA MISE A DISPOSITION DU FONCIER COMMUNAL PROPOSEE CI-DESSUS : 14 pour.**

Monsieur le Maire demande à rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- une délibération sur une régularisation de foncier
- une délibération pour un droit à surseoier
- une délibération pour une embauche de personnel en cas de nécessité

VOTE : 14 pour

## **II. DELIBERATION SUR PROPOSITIONS DU CONSEIL DE REGIE DU 12 JANVIER 2017.**

Gérard BORDON présente les points sur lesquels le conseil doit délibérer après les propositions faites par le conseil de Régie:

### 1. Mécanisme de capacité

Ce dispositif est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il a pour objectif de garantir que notre système électrique soit capable de résister chaque année à une vague de froid. La régie doit assurer le besoin de ses abonnés.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer :

- un contrat pour l'admission au registre des garanties de capacité
- un contrat de participation en qualité d'Acteur Obligé avec RTE
- des contrats GRD/ Acteur Obligé pour le calcul des puissances de références des fournisseurs

**VOTE POUR MANDATER LE DIRECTEUR DE REGIE POUR SIGNER LES CONTRATS ET CONCERTE LES ACTEURS DU MARCHE : 14 pour**

### 2. Délégation de pouvoir

Il est proposé au conseil de donner délégation de pouvoir au directeur de Régie, Bruno VILLEMIN pour qu'il puisse participer aux réunions prévues pour la mise en place des compteurs Linky.

VOTE : 14 pour

### 3. Ouverture de crédits d'investissement pour 2017

Il est proposé une ouverture de crédits à hauteur de 12 500 €

VOTE : 14 pour

### **III. CONVENTION D'ASSISTANCE A LA REALISATION ET AU SUIVI DU DOCUMENT UNIQUE PAR LE CENTRE DE GESTION.**

Gérard BORDON explique que les employeurs du service public sont tenus d'évaluer les risques professionnels encourus par les agents en vue de mettre en place un document unique de prévention. Ils sont aidés par le Centre de Gestion de la Savoie (CDG73). Pour cela, il faut approuver une convention d'assistance proposé par celui-ci dont le montant s'élève à 2 660 €. Mme JOSEPH, du CDG a visité les différents services de la commune pour faire cette évaluation et rédiger le document unique qu'il faudra valider et définir des délais pour les actions correctrices à réaliser sur les points et secteurs non conformes.

VOTE POUR VALIDER LA CONVENTION D'ASSISTANCE : 14 pour

### **IV. DELIBERATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS PAR LE CENTRE DE GESTION.**

Le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a été créé pour soutenir financièrement les actions de prévention.

Le Conseil municipal propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du FNP de la CNRACL.

VOTE : 14 pour

### **V. INFORMATION CONCERNANT LA RADIATION D'UN AGENT SUITE A DEMISSION.**

Gérard BORDON indique qu'un agent avait demandé le 3 avril 2015 une mise en disponibilité de 2 ans. Cet agent ne souhaite pas réintégrer son poste et nous a fait parvenir sa lettre de démission, il sera radié du personnel à compter du 3 avril 2017.

### **VI. OUVERTURE D'UN POSTE A DUREE DETERMINEE POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE.**

Suite au départ en retraite d'un agent, un appel d'offre a été lancé et Mme Corine BROUZE qui était au chômage a été embauchée en contrat à durée déterminé du 21 février 2017 au 31 août 2017. Au 1<sup>er</sup> septembre 2017 elle pourra être embauchée comme stagiaire pour une durée d'un an puis être titularisée au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Elle occupera un poste à temps partiel annualisé à 28 heures hebdomadaires :

- 22h durant la basse saison (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars)

- 34h 15 durant la haute saison (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) et sera à disposition des services techniques les lundis, mercredis et vendredis.

VOTE POUR L'EMBAUCHE EN CDD DE L'AGENT : 14 pour

### **VII. DELIBERATION CONCERNANT LES NOUVELLES APPELLATIONS DE GRADE.**

Gérard BORDON fait part des nouvelles appellations de grades concernant nos agents :

- les agents adjoints techniques ou administratifs 2<sup>ème</sup> classe sont reclassés au grade d'adjoint technique ou administratif

- les agents adjoints administratifs 1<sup>ère</sup> classe sont reclassés au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

VOTE POUR LA MISE EN PLACE DES NOUVELLES APPELLATIONS DE GRADE : 14 pour

### **VIII. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL EN CAS DE NECESSITE**

Gérard BORDON explique que suite à l'absence pour raison de santé d'un agent du service administratif depuis le 10 février 2017, le CDG peut être sollicité pour recruter des agents en missions temporaires pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles.

M. le Maire propose de solliciter le service intérim du CDG pour un emploi d'agent administratif d'accueil pour une durée de 3 semaines renouvelables.

VOTE POUR DEMANDER LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DU CDG/ 14 pour.

### **IX. DEMANDE DE SUBVENTION POUR PROJETS D'INVESTISSEMENTS.**

M. le Maire propose de prendre une délibération de principe afin que le conseil l'autorise à signer les demandes de subventions auprès de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), de la Région et du Département (Fonds Départemental d'Equipement des Communes) pour les investissements à venir.

Et demander également l'autorisation d'anticiper les travaux avant l'obtention de la subvention.

VOTE : 14 pour

### **X. VALIDATION DE L'IMPLANTATION DES CONTAINERS POUBELLES SEMI-ENTERRES ET DEVIS DES TRAVAUX.**

François COMBET rappelle que la commission Eaux-Forêt-Assainissement-Déchets s'est réunie à plusieurs reprises et propose un choix d'emplacements afin de faciliter aux abonnés et aux agents du SIRTOMM l'accès aux collecteurs de déchets.

Ainsi 7 points de collectes ont été définis comme suit :

<b>Point de collecte</b>	<b>Ordures ménagères</b>	<b>Collecte sélective</b>	<b>Verre</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Grands Prés</b>	1	1	1	3
<b>Route du Glandon</b>	1	1	-	2
<b>Salle polyvalente</b>	3	2	1	6
<b>Parking poids lourds</b>	2	2	1	5
<b>Boulodrome de la Pallud</b>	2	2	1	5
<b>Route des Iles</b>	2	2	1	5
<b>Sortie Chaney</b>	1 aérien	1 aérien	-	2 aériens

Des devis pour la mise en place des containers ont été proposés par 4 entreprises :

- entreprise MAURO : 25 350 €

- entreprise JAMEN : 21 670 €

- entreprise MARTOÏA : 19 833 €

- entreprise MANNO : 18 631 € avec le réglage des containers

VOTE POUR LE CHOIX DE L'IMPLANTATION ET MANDATER L'ENTREPRISE MANNO POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX : 14 pour

La livraison est prévue à la mi-mai, les travaux débiteront la semaine précédente.

Claude BERARD évoque le problème des déchets verts suite à la fermeture de la déchèterie de St Etienne de Cuines et de la capacité de dépôt insuffisante de celle de La Chambre. Il constate qu'à ce jour aucune solution n'est proposée par le SIRTOMM, il demande à rencontrer le Président TOESCA.

L'an dernier, la commune avait ouvert une déchèterie temporaire. Devant la quantité déposée, la commune va devoir traiter avec l'ONF pour le broyage générant un coût pour la commune, sachant qu'elle participe au fonctionnement de celle de La Chambre pour un coût annuel de 20 000 €. Le problème du devenir du broyat se pose également.

## **XI. REGULARISATION FONCIERE DU CHEMIN RURAL DU MONT**

La commune doit acquérir quelques parcelles pour réaliser ce chemin rural. Plusieurs propriétaires sont concernés. Suite à une négociation amiable, ceux-ci ont accepté de céder :

- soit à l'euro symbolique pour les petites parcelles
- soit moyennant un prix de 6 €, pour les autres

Les acquisitions seront faites par actes administratifs et Claude BERARD est mandaté pour représenter la commune.

VOTE POUR LA REGULARISATION FONCIERE PRESENTEE CI-DESSUS : 14 pour

## **XII.SURIS A STATUER DANS LE CADRE DU PLU**

Le PLU ne sera pas validé au 27/03/2017, notre POS deviendra caduque au 28/03/2017 et le Règlement National d'Urbanisme s'appliquera.

M. le Maire propose de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant les constructions qui seraient de nature à compromettre ou qui seraient incompatibles avec le PLU en cours d'élaboration. Le sursis est valable 2 ans.

VOTE POUR SURSEOIR A STATUER : 14 pour

## **XIII. QUESTIONS DIVERSES.**

- Christian DELEGLISE fait part d'une demande des chasseurs qui souhaiteraient utiliser le WC public attenant au local de l'ACCA pour faire du stockage de matériel, un coin découpe et plus tard une chambre froide.

Réponse de Claude BERARD : les toilettes ne sont pas utilisées car elles ne sont pas aux normes PMR. Un projet de mises aux normes pourrait être envisagé vu la présence d'aires de loisir et du tennis.

- Christian DELEGLISE signale la présence de déchets (bidon d'huile de tronçonneuse, bouteilles etc..) "oubliés" par un exploitant forestier et dispersés dans la zone du Villaret. Celui-ci sera convoqué en mairie.

- Des dépôts sauvages sont encore à déplorer avec l'arrivée de la période de taille sur les sentiers forestiers.

La séance est levée à 21h15.